

Thierry CADART, Secrétaire Général du SGEN-CFDT, a répondu aux questions d'Aide aux Profs le 1er octobre 2010



Thierry CADART, né le 24 mai 1960, est depuis décembre 2012 secrétaire national de la CFDT chargé de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Enseignant en mathématiques, il a été le secrétaire général du Sgen-CFDT de 2007 à 2012.

Il est devenu membre du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) pour la mandature 2010-2015, représentant des salariés.

Interview de Rémi BOYER

Quelles motivations vous ont conduit en 1982, à devenir enseignant ?

Difficile à dire, un faisceau de raisons sans doute, l'image de mon grand-père instituteur, l'envie de faire partager ma passion des mathématiques, l'impression que j'expliquais bien et le fait que j'aimais le faire, l'idée que c'était par l'éducation et l'École que l'on pouvait changer le monde, la nécessité d'avoir un boulot stable ...

Comment avez-vous vécu ce métier que vous avez exercé dans le 2nd degré ?

Comme je pense la plupart des enseignants j'ai un rapport ambivalent à ce métier : à la fois un métier passionnant, avec de belles réussites qui valorisent, mais aussi des moments très durs. J'ai essayé de l'exercer dans une démarche collective, ce qui explique d'ailleurs mon engagement syndical immédiat. J'ai toujours pensé et je pense toujours que le risque principal dans ce métier, à part l'usure de la répétition, c'est la solitude.

Quelles compétences pensez-vous avoir acquises au fil des ans, et lesquelles avez-vous pu transférer dans vos fonctions syndicales ?

Dans l'exercice de ce métier on développe de multiples compétences : pédagogiques bien sûr, la capacité à « décortiquer » des processus d'apprentissage, à varier les démarches d'approches, la qualité d'écoute et de dialogue avec les élèves, les parents, les collègues, avec

d'autres professionnels dans le système éducatif et en dehors, au fur et à mesure que l'on s'implique dans la vie de son établissement la connaissance des procédures réglementaires, budgétaires, la conduite de réunions, la capacité à négocier, la conduite de projets et la capacité à prendre dans l'urgence des micro décisions ...autant de compétences que j'utilise tous les jours dans mon activité syndicale !

En devenant syndicaliste, vous avez peu à peu « quitté la classe » : est-ce un regret ?

J'ai toujours un petit pincement au cœur les jours de rentrée. Je crois que l'on reste toujours nostalgique du face-à-face avec une classe, en particulier des moments magiques où l'on « entraîne » les élèves. Ceci dit je ne m'interdis pas d'y revenir à la fin de mon mandat ! -

Entre 1982 et 2010, entre votre propre expérience et celle que vous avez pu acquérir à l'écoute de vos collègues, comment ont évolué les conditions d'exercice, de rémunération et de considération de ce métier ?

Ce qui me frappe plutôt c'est l'impression que depuis que je suis entré dans ce métier on se heurte toujours aux mêmes problèmes : des conditions d'entrée dans le métier très difficiles même s'il est vrai que cette année avec la mise en place de la masterisation on bat tous les records, la question des mutations et des affectations peu satisfaisantes, la difficulté à gérer l'hétérogénéité des classes, la motivation inégale des élèves, une réforme du collège inachevé ... je pense que ce sentiment de dégradation lente et inexorable des conditions d'exercice du métier est autant nourri par des constats objectifs que par cet immobilisme et cette incapacité apparente de résoudre des problèmes pourtant connus.

Juste un exemple : je l'ai constaté depuis ma première année scolaire en tant qu'enseignant, et toutes les études le confirment, la période allant de fin novembre à fin janvier est une période excessivement dure qui concentre la majorité des incidents scolaires, du fait d'une mauvaise répartition des temps de vacances, en particulier de vacances de la Toussaint trop courtes ... tout le monde le sait et pourtant on ne change rien, de quoi se demander si notre activité intéresse quelqu'un !

Entre le 1 et le 5 octobre 2007 vous aviez été auditionné dans le cadre de la commission sur le métier d'enseignant : vos préconisations ont-elles été toutes prises en compte depuis ?



Absolument pas ! On se rappelle que le rapport de la commission dite Pochard avait été très mal accueilli par le syndicat majoritaire et qu'il s'est retrouvé promptement enterré. Le Sgen-CFDT avait pourtant salué un rapport qui était une bonne base de discussions. Essentiellement parce qu'il posait la question de l'évolution de notre métier et de sa reconnaissance de manière globale. Sa mise en application supposait une véritable négociation, avec des contreparties, des engagements réciproques, une démarche inédite dans notre ministère. Pas étonnant que le Cabinet Darcos ait préféré « dealer » sur cette question dans des négociations de couloir, mais les personnels ne peuvent que pâtir de cette conception archaïque du dialogue social. Ce qui a été « manqué » à cette occasion, c'est le moyen de faire prendre en compte la diversité des tâches qui incombent aux enseignants.

Au cours de votre activité syndicale, quels combats vous ont le plus mobilisé, et lesquels ont abouti comme vous le souhaitiez ?

Il y en a eu tellement ! Les images les plus fortes qui me viennent à l'esprit ce sont les manifestations contre la Loi Devaquet, l'immense protestation suite au décès de Malik Oussekin, la manifestation monstre contre la révision de la Loi Falloux voulue par Jacques Chirac et François Bayrou, les négociations pour l'application des 35h pour les personnels non enseignants dans l'Education nationale, les manifestations de 2003 sur les retraites et contre le transfert des Tos et la suppression des MI/SE et des emplois jeunes, le combat pour le retrait du CPE ...

Peu de victoires finalement, des coups d'arrêts obtenus parfois après des combats difficiles, mais pratiquement pas de conquêtes sociales inscrites dans la durée. C'est cet état de fait qui explique que le syndicalisme français peine à assurer sa crédibilité. C'est en ce sens que je milite pour un véritable dialogue social, c'est le sens de mon engagement aujourd'hui.

Actuellement, avez-vous le sentiment d'être entendu(s) dans vos revendications, en particulier pour la revalorisation du métier d'enseignant, et sur la question de la réforme des retraites ?

Non, aujourd'hui les voies du dialogue avec ce gouvernement semblent coupées. Essentiellement du fait de sa politique budgétaire et d'emplois publics (le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) qui lui enlève tous moyens d'actions crédibles en particulier sur la question de la revalorisation du métier enseignant. Les mesures qui ont été prises suite à la masterisation sont bien trop faibles par rapport à ce qui était attendu, et ne concerneront qu'environ un tiers des enseignants en place, bien loin de la promesse présidentielle !



Quant à la réforme des retraites elle a été menée sans concertation. Elle est injuste et inefficace, encore une fois il faut une pression maximale de la rue pour commencer à voir bouger quelques points, toujours ce dialogue social d'un autre temps !

Concrètement, pour les futurs enseignants, quelles seront les conséquences de cette réforme pour laquelle vous avez déjà manifesté le 7 septembre 2010 ?

Il peut y avoir encore des évolutions suite aux mobilisations et pendant l'examen parlementaire. Mais dans le projet actuel les enseignants seront touchés par le recul de l'âge légal qui leur enlèvera une possibilité de choix souvent bien appréciée en fin de carrière.

Ceux et surtout celles (les plus nombreuses) qui auront eu une carrière incomplète seront pénalisés par le maintien du système de décote de 65 à 67 ans, la suppression brutale du dispositif 15 ans mère de trois enfants est une véritable rupture de contrat pour les femmes qui auraient fait des choix de carrière en tenant compte de cette mesure et enfin le maintien des inégalités pour les polypensionnés pointe l'absence de volonté de mener une réforme juste.

Aide aux Profs estime que la réforme de la masterisation, la loi du 3 août 2009 sur les parcours de mobilité interministériels et la réforme des retraites forment un tout pour les professeurs, car annonciatrices d'une transition démographique dans le métier d'enseignant, qui s'exercera de moins en moins « à vie » : qu'en pensez-vous ?

Cela va dans le sens de l'évolution des parcours professionnels dans tout le monde du travail. La CFDT porte une revendication de sécurisation de ces parcours qui s'applique également aux fonctionnaires et partant aux enseignants. Il s'agit de permettre aux salariés d'être acteurs, d'être en capacité d'exercer des choix positifs, de vivre une mobilité choisie et non subie. Cette mobilité peut prendre différentes formes : géographique, professionnelle à l'intérieur d'un même établissement, ou ailleurs dans l'institution, ou bien en dehors ...

Dans tous les cas la réussite de ces mutations passe par la reconnaissance et la valorisation des compétences acquises. Alors, oui ces réformes auront certainement des conséquences sur le métier et sur la façon de l'exercer et la perception que les nouveaux enseignants en ont. Pour autant on ne peut pas dire que ce sera quelque chose qui aura fait l'objet d'une réflexion du ministère de l'EN, alors qu'il y en a pourtant fort besoin. On a déjà vécu cette situation avec la réforme des retraites de 2003 qui prévoyait la mise en place de la deuxième carrière pour les enseignants et qui est de fait restée quasiment lettre morte à quelques contre exemples près.



Actuellement des académies comme Créteil ou Versailles (et bien d'autres, la part des contractuels et des précaires s'accroît) recrutent au Pôle Emploi les enseignants qui leur font défaut, alors que la maîtrise est censée revaloriser le métier d'enseignant : que pensez-vous de ce paradoxe ?

C'est dû essentiellement à la politique de restriction sur l'emploi des fonctionnaires, les besoins en enseignants n'ont pas disparu comme par magie. Mais vous avez raison de parler de contradiction, d'une part on augmente le niveau de qualification requis, même si je considère qu'en mettant l'accent sur le degré de maîtrise disciplinaire on commet une grave erreur, d'autre part on a recours à des expédients pour recruter les profs manquants ...que comprendre sinon qu'il n'y a plus de politique en ce domaine si ce n'est la politique de la règle à calcul budgétaire.

Aide aux Profs a débuté son action le 18 juillet 2006 en faveur des secondes carrières des enseignants. Que pensez-vous de la mise en œuvre du dispositif ministériel dans ce domaine depuis sa création début août 2006 ? Pensez-vous que nos dispositifs aient intérêt à devenir complémentaires ou à vivre leur vie chacun de son côté ?

Le moins que l'on puisse dire c'est que le dispositif ministériel brille par sa discrétion ! Je pense que peu d'enseignants en connaissent l'existence et que son bilan ne doit pas être trop impressionnant. Encore une fois il y a une question de crédibilité entre les discours et les moyens que l'on met en œuvre pour mener une politique. Les personnels chargés de ce dispositif dans les rectorats ne sont pas assez nombreux, sont déjà noyés sous d'autres tâches, au regard des besoins on n'a guère dépassé le stade de l'incantatoire.

C'est dire si votre initiative est bienvenue ! Si, rêvons un peu, le ministère se donnait un jour les moyens de mener une vraie politique sur ce sujet il gagnerait sans aucun doute à s'appuyer sur vos actions et vos compétences, ce ne serait pas la première fois que la puissance publique s'appuierait sur le tissu associatif pour mettre en œuvre ses politiques avec efficacité et c'est une démarche plutôt intelligente. En attendant toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre !

Les syndicats s'intéressent-ils aux secondes carrières des enseignants, et sont-ils prêts à envisager qu'à un moment de leur carrière, quelle qu'en soit la durée, les enseignants aient envie « d'aller voir ailleurs », donc de quitter



l'Education Nationale ? Craignez-vous, à travers ces volontés de départs avant l'heure, une diminution de vos adhérents ?

Ce serait une vision bien étroite de la question ! De plus cette mobilité plus grande n'entraîne pas obligatoirement une baisse du nombre global d'enseignants et par surcroît notre expérience nous montre que des personnels plus mobiles adhèrent plus facilement à une organisation confédérée comme le Sgen-CFDT qu'à une organisation au champ professionnel plus restreint. Enfin et surtout, une plus grande respiration dans leur carrière serait vraiment souhaitable pour les personnels enseignants que nous souhaitons représenter et c'est bien sûr cette considération qui doit nous guider.

Mais pour cela nous avons à faire aboutir un certain nombre de revendications comme la non pénalisation des polypensionnés au moment de faire valoir leur droit à la retraite, comme la reconnaissance des carrières et des droits acquis en cas de réorientation professionnelle, comme le droit à une formation continue dynamique, des bilans de compétences....

Que vous inspire notre dispositif, notre action d'information, de conseil et d'accompagnement à distance d'enseignants en quête de reconversion ?

Il montre la voie à suivre, d'abord faire prendre conscience aux enseignants de leurs compétences acquises dans toute la complexité du métier (qu'on puisse ne plus entendre ce constat désabusé dans les salles des profs: « je ne sais faire que ça ... »), avoir ensuite une approche personnalisée adaptée aux désirs et aux besoins de la personne en recherche de réorientation, permettre l'accès à l'information ...

Je salue votre action mais bien entendu elle appelle une prise de relais à la hauteur des besoins par l'État employeur, c'est sa responsabilité qui est en jeu. Il faut passer à une autre échelle pour rendre crédible cette possibilité de réorientation professionnelle, pour que devenir enseignant ne soit plus un emprisonnement plus ou moins volontaire.

Que pensez-vous du mouvement de rénovation de la GRH mis en place progressivement sous l'impulsion de Monsieur Luc Chatel et de Madame Josette Théophile : ressentez-vous des changements sur le terrain en matière d'accueil et d'accompagnement des difficultés rencontrées par les enseignants?

On retrouve la question de la crédibilité d'une politique sans moyens ! Les rectorats peinent de plus en plus à assurer le fonctionnement au jour le jour de l'institution comment voulez-vous



qu'ils s'investissent durablement dans des politiques à long terme comme celle-là ? Et que dire de la situation des personnels administratifs ? Une véritable politique de ressources humaines repose aussi sur le travail de ces personnels. Hors eux aussi subissent de plein fouet les coupes budgétaires. Quand on sait que notre ministère est déjà notoirement sous administré !

Une anecdote provenant de mes années d'engagement au Sgen-CFDT en Midi-Pyrénées : au moment du transfert des personnels Tos à la région, il était prévu de transférer également les personnels administratifs chargés de leur gestion. Après de savants calculs le rectorat a proposé un nombre si faible de transferts que la Région crut à une mauvaise blague. Non, le rectorat avait simplement reporté, en toute honnêteté, le taux d'encadrement en vigueur dans son administration ... Un incident que je trouve révélateur : oui il faut que notre ministère au-delà des bonnes paroles investisse dans la gestion de la première de ses ressources : la ressource humaine. »

La pénibilité des fonctions d'enseignants au fil de leurs carrières vous semble-t-elle suffisamment prise en compte actuellement ? L'annonce d'un bilan de santé à 50 ans et sa mise en œuvre par convention entre le MEN et la MGEN signé le 8 septembre 2010 suffira-t-il ?

C'est une annonce qui va dans le bon sens. C'est la reconnaissance de la responsabilité de l'employeur sur cette question, ce qui est hélas assez nouveau. S'appuyer sur les compétences de la MGEN pourquoi pas, vu l'ampleur de la tâche cela peut être raisonnable. Maintenant si ce premier pas est franchi nous n'en serons qu'à l'identification du problème ! Un bilan de santé très bien, mais que fait-on après, si des pathologies, des fatigues, des risques liés à l'activité professionnelle apparaissent, et ils apparaîtront à coup sûr ? Il faut vraiment d'urgence accompagner cette mesure d'une réflexion de fond sur les évolutions d'activités au long de la carrière, sur les reconversions, sur les aménagements de postes ...

Aide aux Profs est parfois contactée par des enseignants qui peinent à obtenir leur IDV, car il semble qu'entre les effets d'annonce et le budget que peuvent y consacrer les académies existe un grand fossé : le SGEN-CFDT a-t-il des échos similaires ? Que conseillez-vous aux enseignants dont l'administration refuse la démission et la demande d'IDV ?

De contacter le Sgen-CFDT pour faire valoir leur droit ! Maintenant si la seule solution après tentative de pression sur l'administration, reste la voie juridique, attention cette voie est lente, le besoin de l'IDV peut être urgent dans le cadre d'un projet de reconversion ! Encore une fois

entre les annonces et les faits il y a la réalité budgétaire ! Même si je suis gêné par l'aspect « prend l'oseille et tire-toi » de la mesure, même si je pense qu'une prime de départ ne suffit pas qu'il y a aussi un devoir d'accompagnement dans le projet de reconversion, il y a un engagement de l'Etat sur l'IDV, il doit être tenu.

Depuis 2 ans, les rapatriements d'enseignants en MAD se sont accélérés, des milliers d'enseignants en RASED ont vu leur investissement brisé, le Ministère allant jusqu'à demander aux Inspecteurs d'Académie fin juin 2010 de localiser tous les gisements d'emplois occupés par des enseignants pour faire des économies : que pensez-vous de cette évolution ? Les décharges des enseignants sont-elles, à leur tour, menacées ? Les emplois en détachement vont-ils eux aussi progressivement disparaître, comme à l'INRP, au CRAP, au GFEN ? N'est-ce pas paradoxal de la part d'un Ministère qui entend « accompagner » les professeurs dans leur évolution de carrière ?

Vous mettez l'accent précisément sur les limites du « ministère de la parole » ! Oui pour des raisons exclusivement budgétaires et à courte vue le ministère détruit des dispositifs qui bien sûr pouvaient être sujets à évolutions mais qui ne devaient pas disparaître.

Ces dispositifs étaient souvent considérés par les tenants de l'Ecole traditionnelle comme au mieux des suppléments d'âmes, au pire comme des agents de la « démolition de l'École de Jules Ferry ». A ces dispositifs j'ajouterai l'IUFM outil de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants.

Ces dispositifs étaient nécessaires pour permettre à l'institution d'évoluer et de mieux prendre en compte les élèves pour se rapprocher de l'objectif de réussite pour tous. Ils faisaient partie des rares possibilités d'évolution professionnelle offertes aux enseignants !

Finalement une vision restrictive des moyens à y consacrer débouche sur une vision étroite et uniformisée de l'institution scolaire et des métiers qui la font vivre. Ce n'est hélas pas vraiment surprenant.

Actuellement, quelles autres problématiques vous préoccupent le plus dans le monde de l'Ecole ?

J'en ai déjà dit un mot : la catastrophe annoncée de la masterisation. Nous avons là, une réforme qui non seulement va envoyer au « casse-pipe » les jeunes collègues sans formation professionnelle qui vont devoir tout à la fois découvrir un métier complexe, un nouvel



établissement ou une nouvelle école, des nouveaux lieux d'habitation bien souvent, et qui vont devoir le faire dans les pires conditions, c'est à dire à temps plein et avec des formations qui viennent s'ajouter à ce temps de travail déjà lourd. Mais en plus, la réforme des concours, la place retenue dans le cursus pour l'épreuve d'admissibilité, vont à l'avenir, réduire à la portion congrue la formation pédagogique et professionnelle initiale des futurs collègues.

Ces dispositions vont entraîner à terme la disparition des IUFM et avoir de graves conséquences sur l'équilibre des filières universitaires. Enfin pour le sujet qui nous préoccupe, avec ce cursus essentiellement voire quasi exclusivement basé sur les compétences professionnelles, nos futurs collègues vont se bâtir une image de leur futur métier très restrictive, ce qui sera un obstacle plus tard à toute démarche de réorientation ...Vraiment un gâchis insupportable !

Depuis 3 ans et demi, vous êtes Secrétaire National du SGEN-CFDT, après une prise de responsabilité très rapide entre 2002 et 2007 : quel est votre prochain objectif professionnel ?

Pour être franc je commence tout juste à me poser la question. Comme je le disais au début de cette interview : pourquoi pas redevenir prof de maths ? J'ai déjà dans ma carrière expérimenté cette formule « d'aller- retour » et je ne m'en suis pas mal porté au contraire. Pourquoi pas une autre orientation ? A ce stade je ne m'interdis rien. Vous avez peut-être des conseils à me donner ?

Aide aux Profs remercie Thierry CADART d'avoir accepté cet entretien, contribuant à la qualité des témoignages que nous vous offrons sur cette rubrique "leurs points de vue" depuis juin 2009.

Comme notre dispositif associatif à distance est arrivé en 2009-2010 à maturité, de nombreux médias éducatifs reconnaissant notre positionnement national sur la question des secondes des enseignants, nous allons progressivement à la rencontre des dirigeants des principaux syndicats qui se préoccupent de l'avenir de l'Ecole, et de l'amélioration des conditions de travail de tous leurs acteurs, afin que la seconde carrière des enseignants ne végète pas éternellement au fond du gouffre de l'endettement de l'Etat, et que notre action en faveur des reconversions professionnelles choisies par les enseignants puisse s'amplifier.